

Comment se déroule un raccordement à la fibre optique ?

Qu'est ce que la fibre optique ?

La fibre optique est un mince fil de verre transportant des données informatiques à la vitesse de la lumière. Elle permet d'offrir aujourd'hui des débits beaucoup plus importants que l'ADSL. Cette nouvelle technologie permet de bénéficier de services d'accès à Internet et d'offres multiservices (Internet, Téléphonie, Télévision) de très haute qualité.

LE RACCORDEMENT À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT

► **Durée d'un raccordement à mon domicile :** Si vous souhaitez raccorder votre logement à la fibre optique, il vous faudra prévoir une demi-journée pour la réalisation de l'installation.

► **Délai de raccordement :** A compter de votre date de souscription auprès de votre Fournisseur d'Accès Internet, il faut compter 6 semaines de délai maximum pour votre raccordement, sous réserve de la disponibilité des fourreaux en domaine public ou autorisation sur support aérien. Pour les habitations dont le raccordement doit être effectué en limite de copropriété, un accord préalable devra être trouvé. Vous devrez ainsi détenir toutes les autorisations pour l'installation de la fibre optique jusqu'à votre logement.

1 LE RACCORDEMENT EN HABITATION INDIVIDUELLE

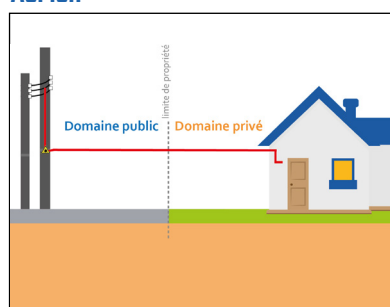
Le jour de votre raccordement, des techniciens mandatés par l'opérateur du réseau, procéderont au tirage d'un câble optique. Il sera acheminé depuis le boîtier optique situé sur la voie publique jusqu'à votre domicile (domaine privé). Ce point de branchement peut-être situé en sous terrain, en aérien ou en façade.

L'acheminement de ce câble jusqu'à votre domicile nécessite que votre terrain soit viabilisé. Ainsi, la présence d'infrastructures d'accueil est nécessaire. Le passage de câble se fera grâce à ces fourreaux.

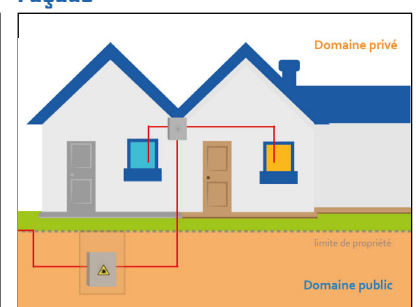
Ces infrastructures doivent être en bon état (pas de fourreau écrasé ou bouché) pour permettre l'acheminement du câble jusqu'au point de pénétration de votre logement.

Dans le cas contraire, il vous sera demandé d'engager les travaux nécessaires au passage de la fibre optique sur votre domaine privé ou de faire appel à une entreprise de terrassement. Les travaux engagés resteront à votre charge jusqu'en limite de domaine privé.

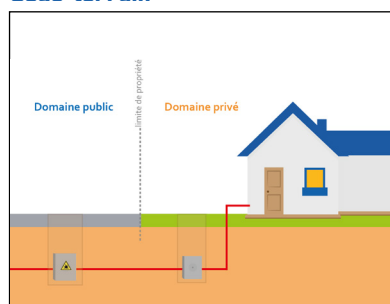
Aérien



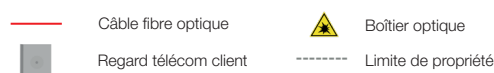
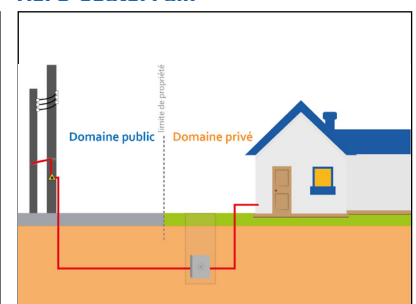
Façade



Sous-terrain



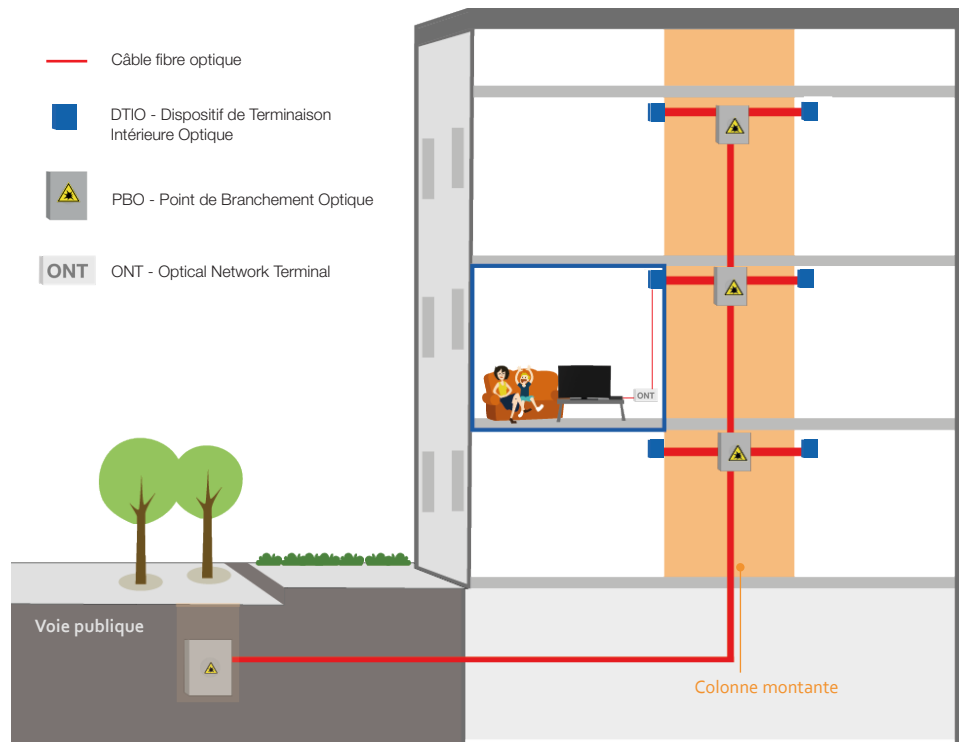
Aéro-souterrain



Si votre logement se situe dans une habitation collective, les principes de raccordement à l'extérieur de celui-ci sont identiques à ceux de l'habitation individuelle.

Afin de raccorder l'immeuble, l'acheminement de la fibre optique se fera via les fourreaux situés sur la voie publique.

Les câbles seront déployés de préférence dans les parties communes pour en faciliter l'accès. Ils seront acheminés par une colonne montante à tous les étages grâce à des goulottes ou des gaines techniques. Des Points de Branchement Optique (PBO) seront ensuite installés sur les paliers en fonction de la configuration de votre immeuble. La fibre optique passera ainsi des PBO jusqu'à l'intérieur de votre logement.



LE RACCORDEMENT À L'INTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT

Dans les logements non équipés de coffret de communication, le technicien en charge de votre raccordement procédera à l'installation du boîtier optique dans la pièce de vie, à proximité d'une prise électrique. Ce boîtier se compose de deux équipements : un Dispositif de Terminaison Intérieure Optique (DTIO) et un « Optical Network Terminal » (ONT) dont le but est de convertir le signal optique en signal électrique.

Dans les logements neufs ou réhabilités, équipés de coffret de communication, le technicien procédera à l'installation de ces deux mêmes équipements dans le coffret de communication prévu à cet effet.

